

mdconseil


SAFEGE
Ingénieurs Conseils



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle Commission thématique : Eaux superficielles et côtières

Élaboration des variantes

Compte-rendu de la réunion du 25/03/2013 Salle des fêtes de Bouttencourt



➤ DUREE :

14h30 – 17h30

➤ ORDRE DU JOUR ET DÉROULEMENT DE LA REUNION :

- Rappels de la démarche et des objectifs
- Rappels des conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel pour la thématique « Eaux superficielles et côtières »
- Proposition de pistes d'actions sur la thématique « eaux superficielles et côtières »
 - Brainstorming par la méthode du « Métaplan »
 - Elaboration d'actions sur la base de ces propositions, analyse et compléments
- Synthèse
- Prochaines étapes

➤ LES INTERVENANTS

- Laurent Millair, chef de projet (SAFEGE)
- Nathalie Ratier, ingénieure de projet (SAFEGE)
- Martin Bouyer, ingénieur de projet stagiaire (SAFEGE)
- Michaël Dereux, animation méthode de travail (MD Conseil)
- Caroline Melet, animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

➤ MEMBRES PRESENTS

➤ 1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

- M. Jérôme Bignon, Président de la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle

➤ 2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

- Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime, M. Cabin et Mme Gérouard
- Chambre d'Agriculture de la Somme, Mme Brunel
- Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard, Mme Lathuille
- Association syndicale autorisée de la Bresle, M. Chaidron
- Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime, M. Martin
- Association de préfiguration du Parc naturel régional Picardie Maritime, Mme Lanchais

➤ 3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics

- Agence des aires marines protégées, M. Harlay
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie, Mme Wolf
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, M. Moroy
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, Mme Cauvin

➤ Autres personnes présentes

- M. Michel, chargé de mission continuité écologique – EPTB Bresle
- M. Bayart, maire de Bouttencourt
- Mme Mansart, Chambre des métiers et de l'artisanat 80
- M. Burel, Communauté de Communes de Bresle Maritime

ABSENTS OU EXCUSES

➤ **1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

- M. Becquet – Maire de Morienne
- M. Roussel – Maire de Rieux
- M. Andrieux – Maire de Vieux Rouen sur Bresle
- Mme Lucot - Avril – Maire d'Aumale
- M. Milon – Maire de Nullemont
- Mme Duchaussoy – Maire de Nesle – Normandeuse
- M. Dallery – Maire d'Andainville
- M. Nantois – Maire de Martainneville
- M. Denis – Maire de Sénarpont
- M. Dizambourg – Maire de Méneslies
- M. Noblesse – Maire d'Inval-Boiron
- M. Boucry – Maire de Brocourt
- M. Mylle – Maire de Lannoy-Cuillère
- M. Périmony – Maire de Blargies
- M. Levasseur – Conseiller régional de Haute-Normandie
- Mme Leuliette – Conseillère régionale de Picardie
- M. Destruel – Conseiller général de la Somme
- Mme Le Vern – Conseillère générale de la Seine-Maritime
- M. Patin – Conseiller général de l'Oise
- M. Sénécals – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)
- M. Hucleux – Vice-président de la Communauté de communes de Picardie Verte
- M. Vigreux – Président du SMEA Caux Nord-Est
- M. Trolley – Vice-président de la Communauté de communes Bresle Maritime
- M. Houssays – Président du SIEPA Vimeuse
- M. Capon – Président du SIEPA du Liger
- Mme Bourgeois – Syndicat intercommunal de la rivière le Liger (SIARL)
- M. Plé – Président du Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

➤ **2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant
- M. le Président du Pôle mondial de flaconnage de luxe de la Vallée de la Bresle ou son représentant
- M. le Président du Comité départemental de canoë kayak de la Somme ou son représentant
- M. le Président de l'Association Picardie Nature ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme ou son représentant
- M. le Président de L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) « Que choisir » Rouen ou son représentant
- Mme la Présidente de Haute-Normandie Nature Environnement ou son représentant
- M. le Président de la société Gheerbrant – Producteurs d'hydroélectricité ou son représentant
- M. le Président du groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie ou de l'Agriculture biologique de Picardie ou leur représentant

- **3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**
 - M. le Préfet de bassin ou son représentant
 - M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant
 - Mme la Sous-Préfète de Dieppe
 - M. le délégué régional d l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 - M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime ou son représentant
 - M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise de l'Oise ou son représentant
 - M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie ou son représentant
 - M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Picardie ou son représentant

- **Autres personnes**
 - CC région d'Oisemont
 - CC Vimeu industriel
 - CC Sud-Ouest Amiénois
 - Pays Yères Bresle
 - SIAEPA de Blangy Bouttencourt
 - SIAEPA de la vallée de l'Eaulne
 - SIAEPA de Nesle Pierrecourt
 - SIAEPA de Rieux Monchaux
 - SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle
 - SIGE Bray/Bresle/Picardie
 - Conseil Général de Seine-Maritime
 - Conseil Général de la Somme
 - Conseil Général de l'Oise
 - SNCF
 - ONEMA – DAST-EU

➤ ECHANGES SUR LES PISTES D' ACTIONS PROPOSEES

A l'issue du rappel des conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel sur la thématique « Eaux superficielles et littorales », les participants ont été invités à proposer leurs pistes d'actions, en rapport avec cette thématique, pour atteindre les objectifs de bon état des eaux et des milieux. Chaque participant a disposé d'une dizaine de minutes pour inscrire ses pistes d'actions sur des post-it.

Ces post-it ont ensuite été relevés par SAFEGE et classés en 4 catégories : connaissance, organisationnel, opérationnel, information/sensibilisation. Les aspects qualitatif et quantitatif ont été traités séparément.

Chaque action a ensuite été discutée pour la préciser. La synthèse de ces discussions autour de chaque proposition d'action est présentée ci-après, par catégorie.

1/ ASPECT QUALITATIF

➤ Connaissance

- Proposition d'action : **"Compléter le réseau de surveillance (mise en place de stations / suivi de substances complémentaires) surtout sur l'amont du bassin versant pour améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau"**
"Compléter les données de l'IPR"
"Récupérer les données de suivi qualité"

DREAL HN : Cette piste d'action rejoint celle évoquée lors de la Commission Eaux Souterraines. En amont du bassin versant, il y a un manque de stations donc un manque de connaissances sur l'état des masses d'eau superficielles.

DDTM 80 : Par ailleurs, sur les stations existantes, l'Indice Poissons Rivières n'est pas toujours mesuré.

EPTB : Pour un certain nombre de stations du bassin versant, tous les indicateurs théoriquement utilisés pour définir l'état écologique de la masse d'eau ne sont pas mesurés. Par ailleurs, la qualité est parfois définie à « dire d'experts ».

DDTM 80 : Il précise que l'Indice Poisson Rivière (IPR) est une donnée qui manque ou qui est très incomplète.

EPTB : Cet indicateur ne rend pas bien compte de la qualité biologique des eaux de surface. Une réflexion est en cours au niveau national pour proposer un indicateur plus pertinent se basant sur les espèces piscicoles.

EPTB : Dans le cadre de l'animation du SAGE, il s'agirait de constituer une base de données complète concernant les données de la qualité des eaux du territoire. Celle-ci pourrait être disponible pour tous et servir de relai d'information auprès des partenaires.

DREAL HN : Sur le bassin versant Cailly – Aubette – Robec, un observatoire de ce type est en train de se mettre en place.

Cela passe par la mise en ligne (site internet) de l'information. Il ne s'agit pas simplement de mettre en accès libre les données brutes mais de les traiter de manière abordable pour tout public.

SAFEGE : Il ressort de ces discussions une nécessité de renforcer la connaissance de la qualité de masses d'eau de surface et des masses d'eau côtières.

EPTB : Quelles sont les interactions possibles entre des sédiments pollués et la qualité du cours d'eau ? Historiquement, le curage permettait d'enlever ces sédiments, maintenant que celui-ci est interdit, quelle solution peut être envisagée si ces sédiments provoquent une pollution avérée ?

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Sur les stations existantes, mesurer l'ensemble des indicateurs permettant de définir l'état de la masse d'eau.
- ▶ Augmenter le nombre de stations de suivi de la qualité de l'eau notamment à l'amont et sur les affluents de la Bresle
- ▶ Établir une base de données complète et accessible à tous recensant et expliquant l'ensemble des données qualité du bassin versant de la Bresle
- ▶ Étudier l'interaction entre la pollution des sédiments et l'état des eaux de surface

- **Proposition d'action : "Améliorer la connaissance sur la masse d'eau côtière"**

Agence aires marines protégées : Le réseau de suivi de la masse d'eau côtière semble être suffisant, cependant il serait intéressant d'avoir des informations sur d'autres types de polluants et d'analyser finement l'impact de la Bresle sur l'état qualitatif des eaux côtières grâce à des points d'observation en amont du bassin.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Augmenter le nombre de substances suivies sur la masse d'eau côtière
- ▶ Étudier l'impact de la Bresle sur la qualité des eaux côtières

- **Proposition d'action :**
"Identification des rejets de substances chimiques et des types d'usages émetteurs et sensibilisation auprès de ces usagers"
"Agir sur les rejets de substances chimiques, sensibiliser aux bonnes pratiques auprès des usagers émetteurs"

PNR : Il s'agit d'identifier les rejets et les émetteurs afin d'agir plus efficacement dans les actions de diminution des rejets.

Les substances mises en évidence dans le diagnostic peuvent être d'origine industrielle, artisanale, issues des retombées atmosphériques, du lessivage des routes, des ruissellements...

Ce sont des produits persistants dans les cours d'eau qui peuvent être issus d'une pollution historique.

DREAL HN : La base de données INERIS sur les substances identifie une partie de leurs usages. Elle préconise le suivi des flux de pollution issus des rejets en rivières.

SAFEGE : Les informations de la base de données INERIS ont été utilisées pour rédiger l'annexe du diagnostic. Cela met en évidence que la source de ces rejets peut être multiple. Il est donc difficile d'identifier précisément les émetteurs tout comme d'identifier précisément la substance.

Fédération de pêche : Les activités industrielles sur le bassin sont en grande partie liées à l'industrie du verre.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Identifier pour les substances principales, les sources de pollution
- ▶ Travailler avec les filières émettrices afin de réduire ces pollutions

- **Proposition d'action : "Réaliser des études sur la pollution des friches industrielles"**

Maire de Bouttencourt : Il existe un problème concernant les friches industrielles. Les propriétaires ne s'en occupent plus, elles sont laissées à l'abandon et deviennent des dépôts d'ordures. Il y a un besoin de localiser les friches dangereuses et de sensibiliser les propriétaires.

ASA Bresle : Les friches peuvent être des sources de dégradation de la qualité des eaux et des zones de prolifération d'espèces invasives exotiques.

EPTB : Il y a un lien à faire avec le relevé des sites et sols pollués. Le traitement des sites et sols pollués est encadré par la loi.

DREAL HN : Plusieurs bases de données sur les sols pollués sont disponibles en France. Ainsi BASOL est une base de données sous l'égide du ministère chargé de l'Environnement référencant les « sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ». Lors d'une cessation d'activité d'une ICPE, le terrain est enregistré dans la base de données BASOL et l'exploitant est tenu de réaliser un diagnostic de son terrain.

BASIAS est une autre base de données plus large, maintenue par le BRGM, recensant les anciens sites industriels et de services susceptibles d'avoir laissé des installations ou des sols pollués. Il s'agit donc là de risque de pollution et non de pollution avérée.

SAFEGE : L'établissement public foncier en partenariat avec la CCI Littoral Normand Picard a lancé un inventaire des friches industrielles permettant de les identifier, d'établir leurs anciennes activités et les éléments éventuels de pollution, ainsi que les projets de réhabilitation possibles.

DREAL HN : Quelles sont les actions à mener une fois l'identification du site pollué ? Concernant les aides, l'ADEME en propose mais seulement pour les sites à enjeux et présentant des problèmes de sécurité. L'Agence de l'eau, quant à elle, n'intervient pas sur les sites et sols pollués.

EPTB : Le SAGE n'a pas de réels moyens pour intervenir sur les sites et sols pollués. Dans le cadre des ICPE, les actions sont déjà très encadrées. Il pourrait être proposé une action d'acquisition des parcelles, mais il s'agit d'une action très (trop) ambitieuse car les frais de dépollution ou de gestion derrière vont être très coûteux.

Le SAGE pourrait préciser la méthode de dépollution, par exemple si une friche menaçait la qualité de l'eau d'un captage

M. Bignon : Avant d'émettre des pistes d'action, il y a urgence à inventorier toutes les friches industrielles passées ou présentes, actives ou passives.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Accompagner, suivre et diffuser l'inventaire des friches industrielles réalisé par l'établissement public foncier en partenariat avec la CCI
- ▶ Traiter les friches les plus impactantes
- ▶ Lancer une réflexion sur les moyens de financer les actions de dépollution

- **Proposition d'action : "Mesurer les niveaux d'eau dans les zones humides"**

PNR : Sur certaines zones humides à enjeux (qu'il faudrait identifier), il s'agirait d'établir un suivi de leur état.

DDTM 80 : Il est important de connaître les fonctionnalités des zones humides et de sensibiliser les acteurs du territoire sur ces dernières.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Caractériser les zones humides (fonctionnalités notamment) pour identifier les zones humides prioritaires

Note : La thématique des zones humides a été essentiellement abordée lors de la commission thématique « Fonctionnement, habitats et usages des milieux aquatiques ». De nombreuses actions ont alors été proposées et sont consultables dans le compte-rendu de cette réunion.

➤ Organisationnel

- **Proposition d'action : "Favoriser une prise de compétence « assainissement » sur la commune de Blangy sur Bresle"**

EPTB : Les études de faisabilité sont en cours.

CC Bresle Maritime : La CC Bresle Maritime est également en train de réaliser une étude pour la prise de compétence assainissement collectif et non collectif.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Accompagner et suivre les études de faisabilité de prise de compétences eau et assainissement de la communauté de communes de Blangy sur Bresle
- ▶ Favoriser cette prise de compétence

- **Proposition d'action : "Réaffirmer le poids de la police de l'eau (piste ONEMA / DDT)"**

EPTB : Le suivi des rejets des activités artisanales pourrait être amélioré.

CRMA : Effectivement, les suivis des activités artisanales sont assez rares. Cependant, les industriels sont suivis par la DREAL, et l'ONEMA peut intervenir en tant que police de l'eau.

EPTB : Par ailleurs, il faudrait davantage dissuader les habitants de déverser leurs déchets dans les cours d'eau.

- **Proposition d'action : "Assurer la pérennité de la structure porteuse du SAGE"**

EPTB : La mise en œuvre d'un SAGE a besoin d'une animation efficace et durable dans le temps portée par une structure pérenne et par une équipe dédiée.

M. Bignon : Au vu de l'évolution des compétences de gestion de l'eau, la tendance va à la consolidation des compétences d'un SAGE et de l'équipe qui l'anime.

EPTB : Il s'agit là plus d'un point d'attention que d'une véritable mesure. Sur certains SAGE, aucune action n'a été menée faute d'animation. Même si, pour de nombreuses actions, la structure porteuse du SAGE n'est pas maître d'ouvrage, la cellule d'animation est essentielle pour enclencher la dynamique et s'assurer de la bonne réalisation des mesures du PAGD et du respect du règlement.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Assurer la pérennité de la structure porteuse du SAGE
- ▶ Assurer l'animation du SAGE.

- **Proposition d'action : "Mettre aux normes les stations d'épuration"
"Dans le cadre de nouvelles stations d'épuration ou de mises aux normes :
normes de traitement plus strictes en fonction des enjeux (> 2 000 EH)"**

EPTB : Cela concerne les stations présentant encore des défaillances et visées par le diagnostic. Il s'agit de prendre en compte les conformités locales comme l'arrêté du 22 juin 2007 qui fixe des normes de rejet. La plupart des stations sont de capacité inférieure à 2000 EH et ne se voient pas fixer des normes aussi strictes que les plus grandes.

EPTB : A minima, les normes de rejets fixés par la réglementation doivent être respectées. Un SAGE peut également prévoir d'abaisser les seuils de rejet concernant des problématiques plus spécifiques (comme le phosphore ou les nitrates).

DREAL HN : Il s'agit là d'une action très ambitieuse et difficile à mettre en place. De plus, la norme modifiable par le SAGE n'est pas celle concernant la qualité du rejet mais la norme « milieu », c'est-à-dire la concentration maximum dans le milieu récepteur. Mettre en place cette action suppose de développer un argumentaire très fort, avec un diagnostic milieu identifiant précisément la zone où se situe le problème, et la définition des enjeux et d'une cartographie. La procédure de modification des normes est donc lourde et très longue.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Améliorer la performance des stations d'épuration visées par le diagnostic et le scénario tendanciel.
- ▶ Lors des rénovations ou de constructions de systèmes d'assainissement, encourager à fixer des rendements au delà des normes fixées par l'arrêté du 22 juin 2007

- **Proposition d'action : "Inciter à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif hors zones prioritaires"**

SAFEGE : Cette piste d'action vise à encourager la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif hors zones prioritaires en même temps que celles engagées dans les zones prioritaires.

DDTM 80 : Cette piste d'action risque de soulever un problème de financement. Il vaut mieux agir sur les zones où les dispositifs d'assainissement non collectif ont un impact avéré que sur les zones prioritaires. Mais il faut pour cela démontrer l'impact avéré de ces dispositifs d'assainissement non collectif sur la qualité des masses d'eau, ce qui s'avère techniquement difficile.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Établir une priorisation de rénovation des dispositifs d'ANC sur le territoire en fonction de leur contribution à la pollution

Note : La thématique des systèmes d'assainissement non collectif a été essentiellement abordée lors de la commission thématique « Eaux souterraines ». De nombreuses actions ont alors été proposées et consultables dans le compte-rendu de cette réunion

➤ Opérationnel

- **Proposition d'action : "Mise en œuvre des actions du PTAP"
dont : "Mise en œuvre des profils de vulnérabilité (Tréport et Mers Les Bains) "**

EPTB : Il s'agit juste là d'un rappel de la nécessité de la mise en place des actions prévues dans le PTAP 2013 – 2018.

- **Proposition d'action : "Diminuer les rejets en nitrates et phytosanitaires, mettre en place des dispositifs contractuels auprès du monde agricole"**

EPTB : Il y a déjà beaucoup de mesures mises en œuvre par le monde agricole, notamment en Seine-Maritime.

Existe-t-il des mesures permettant de dédommager les agriculteurs engagés dans cette démarche de diminution des rejets ?

CA 80 : Avant de relancer de nouveaux dispositifs auprès du monde agricole visant à diminuer les rejets, il serait bien de communiquer d'avantage sur les dispositifs en place. Il y a une méconnaissance du monde agricole de ce qu'il est possible de faire. Il serait souhaitable d'améliorer l'animation pour convaincre chaque agriculteur de faire évoluer ses pratiques.

Concernant les mesures agroenvironnementales territorialisées seule celles NATURA 2000 sont actuellement ouvertes sur le territoire et elles ne concernent que peu d'agriculteurs. Les autres n'ont accès à aucune aide MAET. Il serait judicieux d'ouvrir de nouvelles MAET, notamment sur l'enjeu zones humides. Cependant, même après ouverture de ces MAET, il restera de nombreux agriculteurs non concernés par ces mesures. Il manque par ailleurs des moyens pour mettre en place ces mesures.

SAFEGE : Faut-il identifier sur le territoire un enjeu zone humide ou un enjeu ruissellement ? Est-ce que le SAGE peut préconiser de cartographier des zones orphelines de MAET afin d'encourager leur mise en place avec un porteur de projet ?

CA 80 : Côté Somme, même si le territoire n'est pas en zone vulnérable, les pratiques évoluent et les agriculteurs respectent les mesures (information issue d'un observatoire de 300 fermes). Il n'y a pas de différences notables concernant les pratiques agricoles entre les zones classées ou non vulnérables aux nitrates.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Définir un opérateur MAE sur l'ensemble du bassin versant
- ▶ Ouvrir le territoire à de nouvelles MAET

- **Proposition d'action : "Mettre en place un programme de réduction des consommations d'eau potable"**

PNR : Le diagnostic met en évidence, sur l'amont du bassin, des étiages plus marqués ces dernières années. Cela peut être en lien avec le réchauffement climatique, mais cela pourrait être lié aux prélèvements d'eau potable. Il s'agirait de définir des actions à destination des usagers pour en réduire leur consommation.

SAFEGE : Est-il pertinent d'ajouter dans le SAGE des dispositions relatives aux économies d'eau ?

EPTB : Il n'y a pas de problème quantitatif sur le bassin versant, sauf éventuellement sur l'amont. Il s'agirait donc plutôt d'agir en prévention. Le SDAGE propose des actions dans ce sens et certains SAGE encouragent aussi aux économies d'eau par le biais d'équipements ou d'actions spécifiques.

CA 76 : La priorité serait plutôt de lutter contre les fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable

Intervenant : Dans le milieu agricole, la récupération de l'eau est une pratique qui se répand grâce à des récupérateurs d'eau pluviale de plus en plus efficaces permettant de la stocker et de la réutiliser.

DREAL HN : Si l'enjeu économie d'eau n'est pas un enjeu fort sur le bassin, il serait judicieux de réaliser des actions de communication / sensibilisation plutôt que de proposer des actions fortes de prévention (coût des équipements) ou de réhabilitation des réseaux (atteinte de tel ou tel rendement par exemple).

ETPB : La communication sur les économies d'eau n'est-elle pas suffisante à l'heure actuelle (médiat, etc) ? Le montant des factures d'eau est en lui-même déjà relativement incitatif aux économies.

Maire de Bouttencourt : Les campagnes de sensibilisation auprès des particuliers sont toujours très efficaces dans cette optique d'économie d'eau, notamment par le simple réflexe de vérifier sa facture d'eau et de chasser les fuites qui pourraient être taxées.

DREAL HN : Le rappel de règles simples d'économie n'est peut-être pas superflu et ce n'est d'ailleurs pas une mesure très coûteuse.

SAFEGE : Il ressort de ces échanges une graduation des pistes d'action qui passent en premier lieu par la sensibilisation, puis par un accompagnement technique des acteurs volontaires par la structure porteuse du SAGE, et enfin les actions de mise en œuvre de systèmes économes en eau.

M. Bignon : La sensibilisation est un levier majeur, tout particulièrement sur un petit bassin versant comme celui de la Bresle. L'eau fait partie de la vie quotidienne des habitants de la Bresle, ils sont sensibles à cette thématique. Les campagnes de sensibilisation sont toujours utiles : faire des économies d'eau, c'est s'offrir du pouvoir d'achat et mettre en place des pratiques de développement durable.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Mettre en place un plan de communication auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités sur les réductions de consommations en eau potable

➤ **Information / sensibilisation**

- **Proposition d'action : "Sensibiliser les artisans au traitement de leurs eaux usées et faire émerger la mise en place de traitement spécifique"**

CRMA 80 : La Chambre des Métiers a une convention avec l'Agence de l'Eau sur la Somme, l'objectif étant de sensibiliser et d'accompagner les artisans qui veulent mettre en place des systèmes d'amélioration des rejets (certains corps de métier sont plus visés : imprimeurs, garages, aires de lavage, métiers de bouche...).

Le conventionnement avec des collectivités ayant la compétence assainissement doit être réalisé pour bénéficier des subventions.

Depuis le 1^{er} février, le programme est ouvert à toutes les communes de la Somme.

Côté Seine Maritime, le relai est la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Haute Normandie qui a conventionné avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

A propos des métiers de bouche, une aide est proposée notamment pour l'installation de bacs dégraisseurs.

Le SAGE pourrait être un relai pour les CRMA permettant de cibler les territoires prioritaires.

Chambre d'agriculture 80 : L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance aussi sur le bassin le plan végétal environnement qui incite et aide les agriculteurs à installer des systèmes de traitement pour améliorer la gestion de l'eau (aires de lavage, phytobacs...).

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Inciter les collectivités à établir une convention avec leur CRMA
- ▶ Accompagner les artisans dans la mise en place de systèmes d'amélioration des rejets issus de leurs activités

- **Proposition d'action : "Communiquer sur l'eau et les milieux aquatiques pour mieux les protéger"**

EPTB : Pour que les gens s'engagent réellement dans la préservation des zones humides et des milieux aquatiques, il faut les sensibiliser sur cette thématique : importance écologique, biodiversité, fonction épuratrices... L'EPTB pourrait en être le maître d'ouvrage.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Communiquer sur le fonctionnement et l'importance de préservation des zones humides et des milieux aquatiques

- **Proposition d'action : "Mieux informer sur le lien terre/mer"**

Agence des Aires marines protégées : Dans la continuité des actions menées sur le Parc, il est important de sensibiliser sur la qualité de l'eau qui est rejetée en mer et ses conséquences sur les espèces marines consommables. Ce travail pourra être porté par le parc marin.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Accompagner le parc marin dans son action d'information/sensibilisation sur les liens terres / mers.

- **Proposition d'action : "Masse d'eau littorale"**

EPTB : Les pistes d'actions concernant directement le littoral sont assez peu nombreuses. Est-ce suffisant ?

Agence des Aires marines protégées : Comme évoqué précédemment, il s'agirait principalement d'améliorer la connaissance sur l'état qualitatif de la masse d'eau côtière en augmentant le nombre de substances testées.

Concernant les actions opérationnelles, à part gérer en mer les pollutions maritimes, il est plus efficace de soutenir les actions de lutte contre les flux de pollution sur le bassin versant.

Les macro-déchets ne sont pas un gros problème sur le secteur d'autant que des collectes sont conduites. Ce sont plus les micro-déchets (exemple de la lessive, des microparticules) qui sont à gérer. Le SAGE ne peut pas aller beaucoup plus loin que les mesures de communication proposées précédemment et l'accompagnement des mesures existantes ou à venir.

2/ ACTIONS COMPLEMENTAIRES PROPOSEES PAR SAFEGE

➤ Connaissance

- L'hydromorphologie

L'hydromorphologie doit être prise en compte dans la qualification de l'état écologique des masses des masses superficielles. Or, l'hydromorphologie est mal connue sur les cours d'eau du bassin versant. Il serait donc judicieux d'établir une synthèse des études existantes (PPRE notamment) afin d'avoir une vision globale de cette thématique sur le bassin versant.

- Les stations d'épuration

Réaliser des actions sur les stations problématiques identifiées par le diagnostic. Des travaux sont à prévoir sur certains réseaux mais aussi directement sur les systèmes de traitement (cf. diagnostic et scénario tendanciel du SAGE et PTAP Agence de l'Eau Seine-Normandie)